



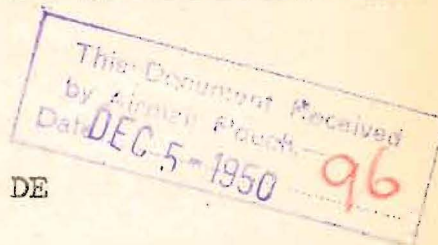
Distr.  
GENERALE

E/CN.12/191  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOIS\*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Troisième Session

COMITE 1.

RESOLUTION PRESENTEE PAR LE GROUPE DE  
TRAVAIL POUR L'IMMIGRATION



LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

CONSIDERANT que l'immigration peut jouer, conjointement avec d'autres mesures, un rôle important dans le développement de l'Amérique latine;

APPLAUDIT à l'initiative prise par l'Organisation internationale du travail de convoquer la conférence préliminaire sur l'immigration, qui s'est tenue à Genève, du 25 avril au 9 mai 1950, avec la participation des Etats intéressés dans les mouvements migratoires européens, l'organisation des Nations Unies, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'Organisation Mondiale de la Santé et autres organismes internationaux;

APPROUVE en principe le rapport et les conclusions de la dite conférence (document E/CN.12/170), en ce qui concerne le développement économique et les problèmes financiers que posent les plans de développement économique en fonction de l'immigration;

RECONNAIT la gravité du problème que pose l'existence d'un excédent de population disponible pour l'émigration d'Europe.

\* Ce document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo.



PREND ACTE des rapports sur l'immigration au Brésil (document E/CN.12/169/Add.1), au Chili (document E/CN.12/169/Add.2) et au Venezuela (document E/CN.12/169/Add.3) élaborés par le Secrétaire exécutif de la commission, en collaboration avec les organismes spécialisés intéressés et le département des Affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies;

RECOMMANDE au Secrétaire exécutif de la Commission de créer, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et autres organismes internationaux intéressés, un comité de travail, formé par les secrétariats respectifs, et chargé de:

a) étudier le rapport entre le développement économique de l'Amérique latine et l'immigration;

b) fournir aux Gouvernements de l'Amérique latine, sur leur demande:

1. Des études sur leur capacité économique pour accueillir des courants immigratoires;

2. Des renseignements et de l'assistance quant au rôle que l'immigration peut jouer dans le développement économique;

3. De l'assistance pour l'établissement de plans et des projets concrets d'immigration, pour le financement desquels il faudrait l'aide financière et technique d'organismes internationaux;

RECOMMANDE au Secrétaire exécutif d'inviter la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à prendre part, au moment voulu, aux travaux du dit groupe de travail.

-----